



FLASH INFO

[Edition mars 2022]

Comité technique d'administration centrale
du 8 mars 2022 :

Exit la DPMA ! Création de 2 directions : La DTIE et la DMCA

Le directeur de la DPMA a expliqué que cette nouvelle organisation s'adapte à un contexte qui a évolué en termes de politique immobilière, d'immobilier public, de logement, de développement durable et d'environnement.

La Direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE) comprendra la sous-direction de l'action immobilière, de l'environnement et du développement durable, la sous-direction du logement et la sous-direction de la synthèse et du pilotage financier de l'ex DPMA. La sous-direction Balard et la délégation à l'accompagnement régional intégreront aussi cette direction. Cette nouvelle direction sera armée de 465 équivalents temps plein (ETP).

La direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) comprendra la sous-direction de la mémoire combattante et la sous-direction des patrimoines culturels. 85 ETP composeront cette direction qui assurera aussi la tutelle des 3 musées et de l'ONAC.

Ont donc été soumis au vote, un projet de décret modifiant les décrets 2009-1178 et 2009-1179 du 5.10.2009 ainsi que le projet d'arrêté créant la DTIE et celui créant la DMCA.

Abstentions :

- 5 voix notamment l'UNSA Défense - Pour : 3.

Même si la présentation de cette transformation a, bien sûr, démontré toute la pertinence de ce projet, l'UNSA Défense ne peut que s'inquiéter.

En effet, selon le directeur de la DPMA, seuls 23 personnels de la passerelle DPMA qui devient passerelle DTIE, seraient susceptibles d'être impactés par cette scission, la passerelle DMCA étant créée de toutes pièces.

Il nous a été expliqué que la décision ayant été prise en Comex modernisation du 1^{er} mars, les agents n'ont pas encore pu être informés.



Avis de l'UNSA sur ces transformations :

- Pour l'UNSA Défense, il convient, ce CTAC étant passé, que cette information se fasse au plus vite. L'UNSA Défense sera vigilante à ce que tout agent voyant sa fiche de poste subir un changement substantiel fasse bien l'objet d'un accompagnement conforme au plan d'accompagnement des transformations.
- Par ailleurs, il semble que la structure en charge des ressources humaines soit exsangue. Cette situation ne permettra pas de gérer au mieux la situation des agents « transformés ». Cette situation doit être réglée.



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



federation@unsa-defense.org



portail-unsa.intradef.gouv.fr



www.unsa-defense.org



@UnsaDefense



www.facebook.com/UNSADefense



Unsa defense diffusion

Tout le monde a droit à l'UNSA !!

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision



Ont ensuite été évoqués différents sujets tels que le retex sur la mise en place de la maison des RH civiles.

- Il est constaté que les agents semblent privilégier la boîte fonctionnelle par rapport au rendez-vous.
- Il est étudié la possibilité de mettre en place une plate-forme téléphonique à l'instar de celle du service des pensions à La Rochelle.
- Si cela se révèle positif, l'expérience pourrait être déclinée aux CMG.

Le chef du service des ressources humaines civiles indique qu'il va y avoir la publication régulière d'un certain nombre d'indicateurs relatif à la prestation fournie par les CMG.

Concernant ces services, il est également précisé que du fait de l'absence de dématérialisation des dossiers administratifs et de la lenteur du SIRH sur des appareils en mobilité, le télétravail (notamment des GA payeurs) est difficilement envisageable.

Par ailleurs, il a été évoqué la future « Chancellerie de proximité » qui doit, en théorie, aider à améliorer les R.H. de proximité avec un objectif de finalisation fin du 1^{er} semestre.

Cette amélioration, à ETP constant, doit porter avant tout sur une meilleure organisation en interne et sur la formation (qui fait quoi) avec un objectif clair : « on ne fait pas plus, on ne fait pas moins, on fait mieux ».

Avis de l'UNSA sur la mise en place de la maison des RH civiles :

- L'UNSA Défense s'est, de longue date, soucieuse de la défaillance des RH de proximité. Ce sujet a donc été inscrit à l'agenda social 2022. Nous attendons, avec impatience, la tenue d'une réunion qui permettrait de connaître les conclusions et propositions sur ce sujet.
- La plupart des CMG sont en grandes difficultés ce qui génère de l'inquiétude chez les agents et le fait que leur RH de proximité ne soit pas performante rajoute à l'insécurité ressentie par les agents gérés ; sans même parler des risques psycho-sociaux qui pèsent sur les gestionnaires des CMG.

Le sujet de l'ordre du jour portant sur la chaîne ASA a été annulé et cette question devrait être à l'ordre du jour du prochain CTR DRHMD. Ce sujet tient à cœur à l'UNSA Défense. Elle s'est en effet opposée au transfert du traitement des prestations vers l'IGESA qui a, comme il fallait s'y attendre générer des suppressions de postes dans les CTAS. A un moment où l'on parle de « reconnaître et valoriser le travail social », c'est, pour l'UNSA Défense, un bien mauvais signal.

Il avait été aussi prévu un point de situation sur l'accord sur le télétravail qui a finalement été transféré vers le CHSCT de l'A.C. L'UNSA suivra de près ce sujet tant dans le cadre du comité de suivi ministériel créé par l'accord télétravail du MinArm que dans celui du comité de suivi de l'accord Fonction Publique.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter les délégués UNSA Défense.



Tout le monde a droit à l'UNSA !!

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

@UnsaDefense

www.facebook.com/UNSADefense

Unsa defense diffusion